

recevra un certificat lui donnant le droit de participer, proportionnellement à ses livraisons, à tout excédent que peut réaliser la Commission, après paiement des frais, en plus de ce qu'il aura touché pour sa qualité de grain. A cet égard, le bill est absolument conforme au principe de l'ancienne loi des grains, dont j'eus à m'occuper beaucoup, laquelle établit la Commission du blé en 1919. Le bill revient réellement à la méthode de 1919 pour la vente du blé de l'Ouest.

Les autres dispositions du bill ne sont pas difficiles à comprendre. La rédaction est soignée. Mais je croirais sage de renvoyer la mesure à notre comité de la banque et du commerce. J'ai dit à quelques personnes, comme ont dû le faire, du reste, d'autres honorables sénateurs, qu'elles peuvent nous faire des représentations, si elles le désirent. Tout le monde sait que le bill est sur le point d'être adopté; si quelqu'un désire comparaître, il faut que ce soit maintenant. Si la motion pour deuxième lecture est adoptée, je proposerai le renvoi au comité de la banque et du commerce.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, je ne veux pas traiter des dispositions spéciales de cette mesure, mais simplement exprimer les principes qui, d'après moi, devraient gouverner le commerce en général et particulièrement celui du blé, puisque c'est de quoi il s'agit. Il est admis que ceux qui sont sujets à la loi de l'offre et de la demande n'ont pas droit, en temps normal, à des privilèges spéciaux. Qu'on me permette d'expliquer ce que je veux dire par temps normal. J'entends par périodes normales les intervalles entre les années prospères et les années maigres, alors que la surproduction ou le manque de production d'une denrée quelconque cause le fléchissement ou le redressement du prix de cette denrée sur le marché mondial, et que les producteurs de marchandises d'exportation sont atteints par ce fléchissement ou ce redressement. Alors que ces conditions normales existent, le Gouvernement n'est pas obligé d'intervenir pour essayer de maintenir ou d'augmenter les prix.

Je crois avoir déjà dit à la Chambre qu'à l'époque où l'excédent de café produit au Brésil allait être jeté à la mer, je rencontrai à Paris un Brésilien qui faisait en grand la culture du café. Il m'exprima son contentement d'avoir eu comme père un homme sage, qui l'avait entraîné de la nécessité de vendre au prix du marché mondial, et qui s'assura avant sa mort que ses affaires seraient gérées par un homme accoutumé à suivre les mêmes principes d'affaires. Le vieil administrateur âgé de plus de quatre-vingts ans à l'époque où j'entendis conter l'anecdote,

Le très hon. M. MEIGHEN.

avait été laissé libre de disposer de la récolte. Mon interlocuteur me dit qu'il dormait en paix, la nuit, parce que son administrateur était resté fidèle à ce principe de vendre ses denrées au prix du marché mondial. Il ajouta que certaines années donnaient des bénéfices et que d'autres n'en donnaient pas, mais qu'il était de mauvaise politique de retenir partie de la récolte d'une année pour essayer d'en disposer à meilleur compte l'année suivante, puisque les conditions pouvaient n'être pas meilleures.

Pendant les années normales, alors que les prix montaient et baissaient, on n'a pas suivi ce principe pour disposer de notre blé. Je prétends qu'il n'appartient pas à une autorité constituée d'intervenir pour retenir la récolte d'une année, dépréciant ainsi d'autant la valeur de la prochaine récolte.

On dira peut-être: "Mais nous sommes en période anormale, causée par la surproduction." Je répète que si la surproduction est devenue permanente, il faut la considérer normale. Le très honorable premier ministre, à son retour de la Conférence économique, nous disait que des pays comme l'Italie, la France et l'Allemagne, qui importaient autrefois le blé en exportent maintenant. Je reconnais donc que nous sommes aujourd'hui en face d'un état normal de surproduction. Je ne crois pas que ce gouvernement-ci, ni aucun autre, devrait essayer de maintenir un prix qui ne saurait être maintenu, mais qui fléchira constamment, et aggraver la situation critique résultant des récoltes abondantes.

Si la surproduction du blé est devenue permanente dans le monde, comme tous l'admettent, que le producteur de blé l'admette aussi et en produise moins. Si le Gouvernement ne les avait pas encouragés à maintenir leur production en fixant un prix minimum, je le demande à mes amis les producteurs de blé dans l'ouest: n'auraient-ils pas compris comme les cultivateurs des provinces de l'Est, qu'il était temps de diminuer leurs emblavures et de se livrer avant tout à la production des choses dont ils ne peuvent se passer. Ils ne seraient pas aujourd'hui menacés de la famine parce qu'ils ne trouvent pas de marché pour leur blé, ou parce que le prix de vente est inférieur au prix de revient.

Je parle de principes généraux. Je citerai maintenant un article de la *Winnipeg Free Press*: mon très honorable ami connaît bien ce journal qui l'a toujours critiqué au cours de sa carrière politique. Voici l'article:

Le fiasco du blé.—Pourquoi refuser d'admettre les faits

On prétend que le système McFarland a mis dans la poche des cultivateurs de l'argent qu'ils n'auraient pas touché autrement, et que ce système se trouve donc justifié, même si les producteurs ont de ce chef perdu leurs mar-